



Haute Tarentaise Athlétic Club

La Sévolière - 28 rue des gentianes
73700 Séz
htac.athletisme@gmail.com
04 79 40 17 41/06 07 33 43 38

DOSSIER D'INSCRIPTION - SAISON 2014-2015

Modalités d'inscription :

L'inscription au club doit être effective au plus tard à la fin du mois de septembre.

Dossier d'inscription :

- Le formulaire d'adhésion dûment rempli et signé
- Un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme EN COMPETITION** (bien respecter cet intitulé !), de **MOINS DE 3 MOIS**. Un modèle fédéral est à votre disposition dans le dossier.
- Le montant total du règlement (possibilité de faire plusieurs chèques ; encaissement sur plusieurs échéances).

► La prise de licence ne sera effectuée qu'après la remise du dossier complet, à remettre à son entraîneur.

Cotisations :

- Pour les catégories Poussin, Benjamin et Minime, un tee-shirt du club sera offert.
- 10% de réduction à partir du 2^e inscrit de la même famille, sur le total des cotisations

Poussins (2004/2005/2006)	120 €
Benjamins (2002/2003) Minimes (2000/2001) / Cadets (1998/1999) / Juniors (1996/1997) / Espoirs (1993/1994/1995) / Séniors et vétérans (1992 et +)	150 €
Section Adultes athlé-santé-loisir	200€/an ou 100€/trimestre

Entraînements:

Ils se déroulent au stade de la ferme des marais et à l'ancien gymnase pour la saison d'hiver (toussaint à pâques), ponctuellement au Tignespace

Lundi	17h30 à 19h00	Benjamins et +
Mardi	18h00 à 19h30	Cadets et +
Mercredi	17h30 à 19h00	Minimes et +
Jeudi	17h30 à 18h45	Benjamins et Minimes
Jeudi	18h30 à 20h00	Adultes athlé-santé-loisirs
Vendredi	17h00 à 18h15	Poussins/Cadet et +
Samedi et/ou dimanche	Voir avec entraîneurs	Cadets et +

Quelques précisions pour les mineurs :

- La prise en charge des athlètes mineurs s'effectue sur les lieux de pratique (ferme ou gymnase), aux horaires d'entraînement. La responsabilité des entraîneurs ne saurait être engagée au-delà.
- Avis aux parents, accompagnateurs : assurez-vous de la présence de l'entraîneur, ne « lâchez pas » vos enfants sur les parkings, et récupérez-les auprès des entraîneurs.

Le club s'engage dans la formation d'athlètes, il attend en retour une participation aux compétitions.

D'autre part, le club a besoin d'un maximum de bonnes volontés pour fonctionner notamment dans le secteur du jury de compétition, des organisations, de l'encadrement et du bureau. Sachez notamment qu'en cas de manque de juge, le club est pénalisé financièrement ! Des formations accessibles existent, n'hésitez donc pas à vous manifester !



Formulaire d'adhésion



Cocher les cases et renseigner/corriger les informations si nécessaire

Licence N°

NOM :

Prénom :

Sexe :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse complète :

Code postale :

Ville :

Adresse électronique obligatoire :

N° téléphone parents :

N° portable :

N° de l'Athlète :

Type de Licence choisie :

Licence Athlé Compétition

Licence Athlé Découverte

Licence Athlé Santé

Licence Athlé Entreprise

Licence Athlé Running

Licence Athlé Encadrement

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins de trois mois à la date de prise de la Licence.

- Pour la Licence Athlé Santé, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme datant de moins de trois mois à la date de prise de la Licence.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs :

Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, _____, en ma qualité de _____ (père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de LA SAUVEGARDE, assureur :

- **aux Clubs** : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club, des Bénévoles, Salariés et Licenciés ainsi que toute personne prêtant son concours à l'organisation de manifestation, au prix de 0,50 euro TTC. Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).

- **aux Licenciés** : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,60 euro TTC.

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée

Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la Fédération Française d'Athlétisme et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 2.1.1 des Règlements Généraux, tout adhérent de la FFA accepte expressément la publication de ses données nominatives (nom, prénom, numéro de licence, date de naissance) dans les résultats des compétitions auxquelles il a participé. Il accepte que cette publication soit reproduite sur le site internet de la FFA. Tout adhérent dispose néanmoins de la possibilité, pour des motifs légitimes, de s'opposer au traitement le concernant. Pour ce faire vous pouvez contacter le correspondant informatique et libertés de la FFA à l'adresse suivante : cil@athle.fr

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Date et signature du Licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

Certificat Médical

pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-2-2 du Code du Sport
(Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

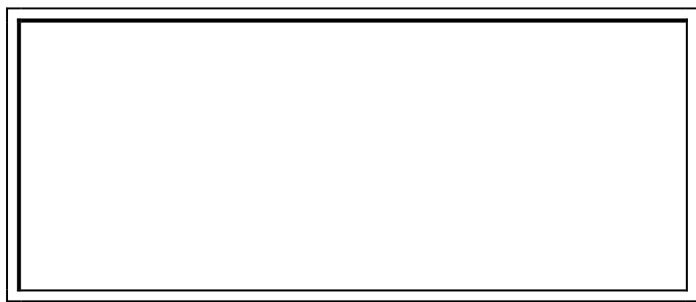
Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____



Cachet du Médecin et Signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une Licence, à l'exclusion des Non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass' running

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.